

**COMMUNE DE LOUVIGNY**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projet d'aliénation partielle du chemin rural situé section 19 parcelle 82**

Du vendredi 14 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023

Soit pendant 15 jours consécutifs

La commune de Louvigny est commune siège de l'enquête publique.

Par arrêté municipal, en date du 21 mars 2023, une enquête publique est ordonnée à Louvigny, à l'effet de recueillir les déclarations des personnes intéressées sur le projet. Monsieur Joel BAPTISTE a été désigné Commissaire-Enquêteur.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de LOUVIGNY, pendant la durée de l'enquête, du vendredi 14 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie au public.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable à la mairie ou sur le site de la mairie : <http://www.mairie-louvigny57.fr/#>

Le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre tenu à sa disposition à la mairie aux heures habituelles d'ouverture au public
- par courrier à l'intention de : M. Joël BAPTISTE - Commissaire Enquêteur – Mairie de Louvigny – 2, rue du Pré Joli – Louvigny 57420
- par courrier électronique à l'adresse : [enquete\\_publicue\\_louvigny\\_57@orange.fr](mailto:enquete_publicue_louvigny_57@orange.fr)

Le Commissaire-Enquêteur sera présent à la Mairie de LOUVIGNY pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **le mercredi 19 avril 2023 de 17 heures à 19 heures,**
- **le vendredi 28 avril 2023 de 10 heures à 12 heures.**

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur seront déposés à la Mairie de LOUVIGNY pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site de la mairie :

<http://www.mairie-louvigny57.fr/#>